

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



## AVIS AUX MEMBRES

No. 2026 – 045

Le 2 avril, 2026

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Bitfarms Ltd (BITF) Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suite à la réalisation de leur convention d'arrangement approuvée par les actionnaires le 20 mars 2026, « Bitfarms Ltd » deviendra une filiale indirecte à part entière de « Keel Infrastructure Corp ».

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires Bitfarms Ltd. recevront une action de Keel Infrastructure Corp.

À l'ouverture des marchés le 6 avril 2026, Bitfarms Ltd. transigera sous le nouveau nom, CUSIP et symbole.

#### **CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de la CDCC, toutes les options sur Bitfarm Ltd seront ajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 6 avril 2026
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** BITF deviendra KEEL1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires de Keel Infrastructure Corp.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 486917 10 7

**La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.**

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



### **La Bourse - Détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le changement de symbole et devront donc **être réenregistrés** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options BITF seront transférées à la classe d'options KEEL1 qui constitue le nouveau symbole.

<b>Symbole de la classe actuel</b>	<b>Nouveau symbole de la classe</b>
BITF	KEEL1

### **Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.**

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Pascual Caraballo  
Directeur, Activités Commerciales  
CDCC